

225C0964
FR0013030152-FS0474

10 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2025, la société Allianz Global Investors GmbH¹ (Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort sur le Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juin 2025, le seuil de 5% du capital de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 261 047 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 3,77% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE sur le marché.

¹ Contrôlée par Allianz SE. La société Allianz Global Investors GmbH déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 5 280 010 actions représentant 6 925 420 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.